

## Les frais du contrat d'assurance-vie TARGET+\*

Montant minimal de versement initial :

- 10 000€ (Gestion Libre)
- 50 000€ (Gestion sous Mandat Dédicée (GSM Dédicée))

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

50 €

### Frais annuels

#### Frais de gestion du contrat

Frais des supports

#### 1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité Target Euro, Sécurité Infra Euro, Euro Classique, Euro Tremplin)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte

- 0,98% maximum

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

#### 2/ GSM Dédicée

Fonds en euros (Sécurité Target Euro, Sécurité Infra Euro, Euro Classique, Euro Tremplin)

- 0,80% maximum

Le fonds Euro Trésorerie, fonds d'attente à l'investissement du compartiment Géré, ne supporte pas de frais

Supports unités de compte

- Compartiment Libre : 0,98% maximum
- Compartiment Géré : 1,98% maximum dont 1% maximum lié aux frais de mandat

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

### Frais de gestion des unités de compte

#### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,77%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,73%
Fonds obligations (moyenne)	0,97%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,41%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,32%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,17%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,78%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,70%

2/ Gestion sous mandat dédiée - Compartiment libre	
Ensemble des fonds (moyenne)	1,34%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,42%
3/ Gestion sous mandat dédiée - Compartiment géré	
Ensemble des fonds (moyenne)	1,36%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,30%

#### Autres frais annuels

frais forfaitaires	Non applicable
frais proportionnels	Non applicable

#### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	

##### 1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 1% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCl gérées par SOGECAP
- Gratuit pour un arbitrage en sortie du support Sécurité Target Euro vers le support de référence en unités de compte
- Programmes d'arbitrages : 1% maximum.

##### 2/ proportionnels ou forfaitaires en GSM Dédicée

- 1% maximum pour chaque arbitrage entre les supports du « Compartiment Libre », ou du « Compartiment Libre » vers le « Compartiment Géré » ou du « Compartiment Géré » vers le « Compartiment Libre » de la GSM Dédicée. A ce taux s'ajoute 0,50 % pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCl gérées par SOGECAP
- Gratuit pour un arbitrage au sein du « Compartiment Géré »

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCl.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.